

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Dermatologie: acné et rosacée

No d'activité : 90207

Date : jeudi le 25 avril 2024

Lieu : Restaurant La Clef des Champs

Coordonnées : 875 Chem. Pierre Péladeau
Sainte-Adèle, QC J8B 1Z3

Objectifs

L'invitation s'adresse aux membres en règle de l'AMOLL, aux résidents en médecine familiale et si places disponibles, aux professionnels oeuvrant en GMF sur le territoire. Des frais de 50\$ sont exigés aux omnipraticiens non-membres de l'AMOLL pour participer à cette formation, si places disponibles.

À la fin de la séance, le participant sera en mesure de:

- citer les causes et les déclencheurs de l'acné et de la rosacée;
- déterminer les stades de l'acné et de la rosacée;
- sélectionner le traitement approprié selon le stade et la couverture de la RAMQ ou d'une assurance privée;
- repérer les patients à orienter en dermatologie.

Président de séance : Dre Marie-Pierre Chalifoux

Horaire

2024-04-25 18:00 18:30 Accueil/Clôture

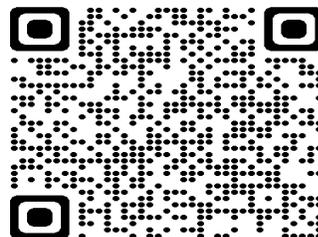
2024-04-25 18:30 20:00 Conférence Dermatologie: acné et rosacée Dre El-Rassi

Vous êtes prié de vous inscrire sur le site de l'AMOLL. Veuillez vous inscrire au moins 48 heures avant la formation. Inscription limitée.

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Sun Pharma Canada Inc

Code QR pour procéder à l'évaluation de l'activité:



Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>